AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

26 Novembre 1981

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : ~~70 F~~ REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

85 F

SPECIAL MARAICHERS - SERRISTES

LAITUES - SCAROLES - CHICOREES : attention aux attaques de BOTRYTIS et de SCLEROTINIA qui sont plus fréquentes en période de temps couvert et jours courts .

En conditions favorables, limiter les arrosages, éliminer les sujets atteints, aérer les locaux (dès 19-20°) .

Effectuer si nécessaire, des traitements espacés de 10 jours .

Matières actives utilisables :

MILDIOU (Brémia)

Mancozèbe 16 g M.A./are (nombreuses spécialités)
Manèbe 16 g M.A./are (nombreuses spécialités)
Zinèbe 20 g M.A./are (nombreuses spécialités)

BOTRYTIS et SCLEROTINIA

Iprodione 7,5 g M.A./ (Rovral)
Vinchlozoline 7,5 g M.A./ (Ronilan)
Procymidone 7,5 g M.A./ (Sumisclex)

ATTENTION

Les traitements doivent être arrêtés au stade 18 feuilles (6 à 8 semaines pour une récolte en Décembre-Janvier) .

Pour plus de détails nous consulter (Téléphone (90) 88.21.83)

Il est rappelé que les indications données dans la note concernant la LUTTE CONTRE LES MALADIES ET RAVAGEURS SUR SALADES, note établie par le Service de la Protection des Végétaux, avec la collaboration du laboratoire de Phytopharmacie de l'INRA, du Service de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité, du Centre Français du Commerce Extérieur, des Organisations professionnelles agricoles et de l'Union des Industries pour la Protection des Plantes, dont de larges extraits ont été déjà publiés dans les bulletins des Stations d'Avertissements Agricoles, doivent être scrupuleusement suivies, dans l'intérêt même des producteurs .En effet, l'inobservation des conseils de culture et de traitements est susceptible d'entraîner sur salades à la récolte, des teneurs de résidus de produits de traitement, notamment de dithiocarbamates, supérieures à celles admises .

AFIN DE S'ASSURER DE L'ABSENCE DE CES RESIDUS, LE MINISTERE DE LA CONSOMMATION A INFORME LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE QU'UNE ACTION IMPORTANTE SERA MENEE PAR LE SERVICE DE LA REPRESSION DES FRAUDES AU COURS DE LA PROCHAINE CAMPAGNE .

Dans le cas où l'analyse montrerait une présence excessive de résidus de produits de traitement sur les échantillons prélevés, la responsabilité pénale du producteur ou de l'expéditeur pourra être mise en cause et selon l'importance du dépassement, le lot concerné pourra être saisi et détruit, sans préjudice des dispositions

..../....

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD

pénales prévues par la réglementation en vigueur en ce qui concerne les résidus pouvant être tolérés dans les denrées alimentaires .

TOMATES -

Pour limiter les attaques de fonte de semis .

Semis : utiliser des terreaux désinfectés .Maintenir une température correcte (germination 20-25°)- (jusqu'au repiquage 18°), puis une bonne aération .

A partir du repiquage effectuer des traitements contre le MILDIOU et l'ALTERNARIA .

Matières actives utilisables :

Manèbe	20 g M.A./are	(nombreuses spécialités)
Mancozèbe	16 g M.A./are	(nombreuses spécialités)
Captafol	16 g M.A./are	(nombreuses spécialités)

ATTENTION

Le CTIFL, l'AFCOFEL, la FNPL organisent le 3 DECEMBRE 1981 à Châteaurenard (M.I.N.) Bouches-du-Rhône une journée d'information sur la TOMATE .

ERRATA - Pour le BOTRYTIS et le SCLEROTINIA de la laitue les doses de M.A. sont données en grammes de matière active/are .

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA